



*La lettre du Sictomu*  
 Directeur de la publication : Daniel Roux  
 Rédaction : Sictomu - Photos et illustrations : jfc  
 Mise en page : inmédia (04 66 83 19 18) - Coordination : L&M et Associés  
 Impression sur papier 100% recyclé : JF Impression  
 SICTOMU : 9, rue Paul Foussat - 30700 Uzès  
 Tél. : 04 66 22 13 70 - e-mail : sictomu@wanadoo.fr

# la lettre du SICTOMU

Novembre 2003

## ZOOM SUR...



## Le Compostage

Le SICTOMU propose depuis le printemps 2002 des composteurs aux habitants possédant un petit jardin. Quelques précisions sur le compostage et l'intérêt de cette opération...

### > Petite définition

Le compostage est une reproduction du cycle de décomposition de la matière dans le milieu naturel. Les matières organiques mortes sont décomposées par des microorganismes (bactéries et champignons microscopiques) et par la faune du sol (larves, vers, insectes, myriapodes, ...). Le produit obtenu est :

- l'humus dans le milieu naturel (sous-bois, prairies);
- le compost lorsque c'est l'homme qui met ses déchets organiques en tas pour les composter.

Pour que la décomposition se déroule correctement, il faut entretenir une bonne aération et un taux d'humidité suffisant (sans quoi la faune responsable de la dégradation ne peut survivre).

### > Le processus du compostage

#### • Apport de déchets frais.



#### • 1 MOIS

Les déchets frais sont "attaqués" par les bactéries et les champignons microscopiques. En les digérant, ils libèrent de la chaleur. La température au cœur d'un tas de compost volumineux peut ainsi atteindre plus de 65°C !

#### • 2 MOIS

Les déchets sont moins abondants, ce qui entraîne une baisse de l'activité des microorganismes, et donc une diminution de la température; la macro faune (vers de terre, insectes, larves, ...) du sol peut alors venir se nourrir.

#### • 6 MOIS

La matière organique est presque totalement digérée, et la faune quitte le compost mûr pour retrouver des déchets frais. Il faut compter 6 à 9 mois pour obtenir un compost mûr.

### > Que peut-on composter ?

• **Les déchets du jardin :** toutes les tontes de gazon, feuilles mortes, petites tailles de haies (diamètre inférieur à 5 mm), mauvaises herbes, cendres de bois...

• **Les déchets de la cuisine :** épluchures, restes de repas (uniquement d'origine végétale), coquilles d'œuf, marc et filtre à café, sachets de thé, fruits et légumes abîmés, papier journal, papier essuie-tout...

### > Pourquoi composter ?

Les déchets de cuisine représentent de 33 à 50 % du poids de nos ordures ménagères. Les déchets compostés chez l'habitant ne sont ni collectés ni traités. Une importante économie est ainsi réalisée qui sera croissante avec le nombre de foyers participant au compostage individuel.

Une étude a montré qu'en moyenne 400 à 500 kg de déchets organiques sont recyclés en une année dans un composteur. A ce jour, plus de 1000 composteurs ont été installés sur le territoire du SICTOMU. C'est donc entre 400 et 500 tonnes de déchets qui ne sont plus pris en charge avec les ordures ménagères, soit une économie comprise entre 61 000 et 76 000 €.

## Éditorial

Déjà 6 mois se sont écoulés depuis le lancement de la collecte sélective et c'est avec enthousiasme que je souhaite féliciter les habitants du territoire du SICTOMU. Chaque jour, nous constatons en effet une progression du volume de déchets triés. Je me réjouis de cette première victoire qui demeure la vôtre car derrière chaque geste de tri se dissimule une économie. Nous engageons maintenant une deuxième étape importante : consolider ces résultats et améliorer le dispositif. Nos services de collecte s'adaptent ainsi jour après jour à cette réussite grandissante. Vous l'aurez compris, le tri demeure un vaste programme en perpétuelle évolution où, l'amélioration continue du service est notre objectif. Je souhaite ainsi rester à votre écoute pour que chacun d'entre vous prenne place dans cette action.

Daniel ROUX,  
Président du SICTOMU



du SICTOMU

## COLLECTE SELECTIVE : des résultats prometteurs

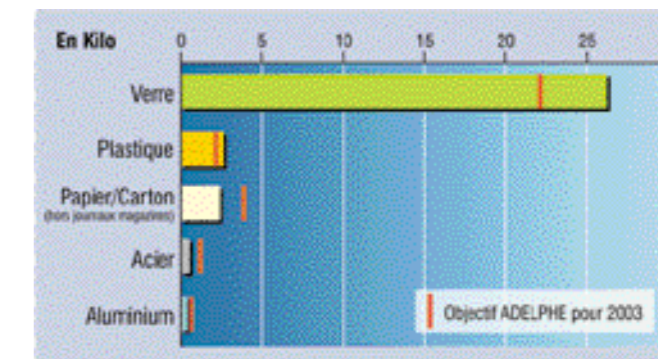
Depuis mars 2003 les points de tri sont à votre disposition dans les 34 communes du SICTOMU, l'heure est au premier bilan après 6 mois.

Les quantités de déchets que vous contribuez à valoriser en les amenant vers nos points de collecte (colonnes et déchetterie) ne cessent d'augmenter et nous vous en félicitons.

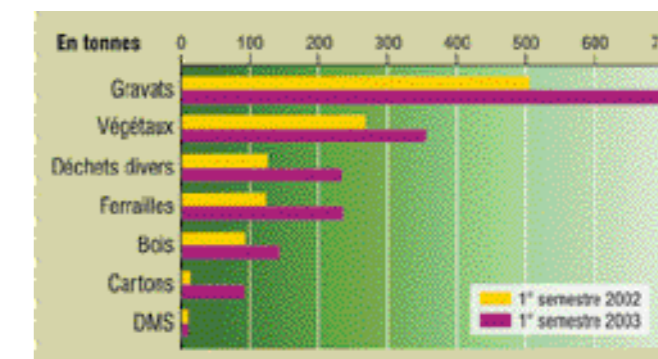
Dans le contrat signé avec ADELPHÉ (société qui nous apporte des soutiens par tonne de matériau trié), des objectifs de collecte en kg/habitant/an sont imposés.

Après 6 mois de collecte, ces objectifs, indiqués dans le tableau ci-contre, ont été atteints voire dépassés pour certains matériaux (verre et plastique). Les résultats sont satisfaisants grâce à votre geste de tri, vous contribuez ainsi à limiter la hausse des coûts de traitement de vos ordures ménagères. Les apports de déchets à la déchetterie intercommunale du SICTOMU pour le premier semestre 2003, ont augmenté de 33 % par rapport au premier semestre de 2002.

### Résultats du 1<sup>er</sup> semestre exprimés en kilogramme par habitant et par an



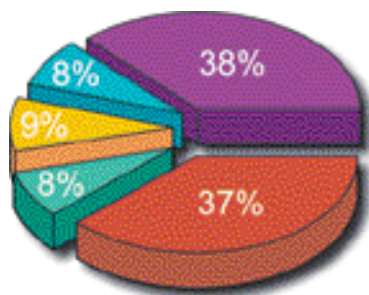
### Évolution des quantités de déchets apportés en déchetterie



# Le coût de nos poubelles...

Beaucoup d'entre vous pensent payer trop cher pour l'élimination de leurs ordures ménagères et voudraient bien en connaître la raison. Aujourd'hui, le SICTOMU a choisi de vous apporter des éléments de réponse et espère que vous comprendrez mieux sa démarche d'amélioration de la gestion des ordures ménagères. L'objectif du SICTOMU est d'augmenter les quantités de déchets valorisés afin, d'une part, de réaliser des économies de matière première (à l'échelle de la planète) et, d'autre part, de stabiliser la facture du traitement de nos déchets.

## > Répartition de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)



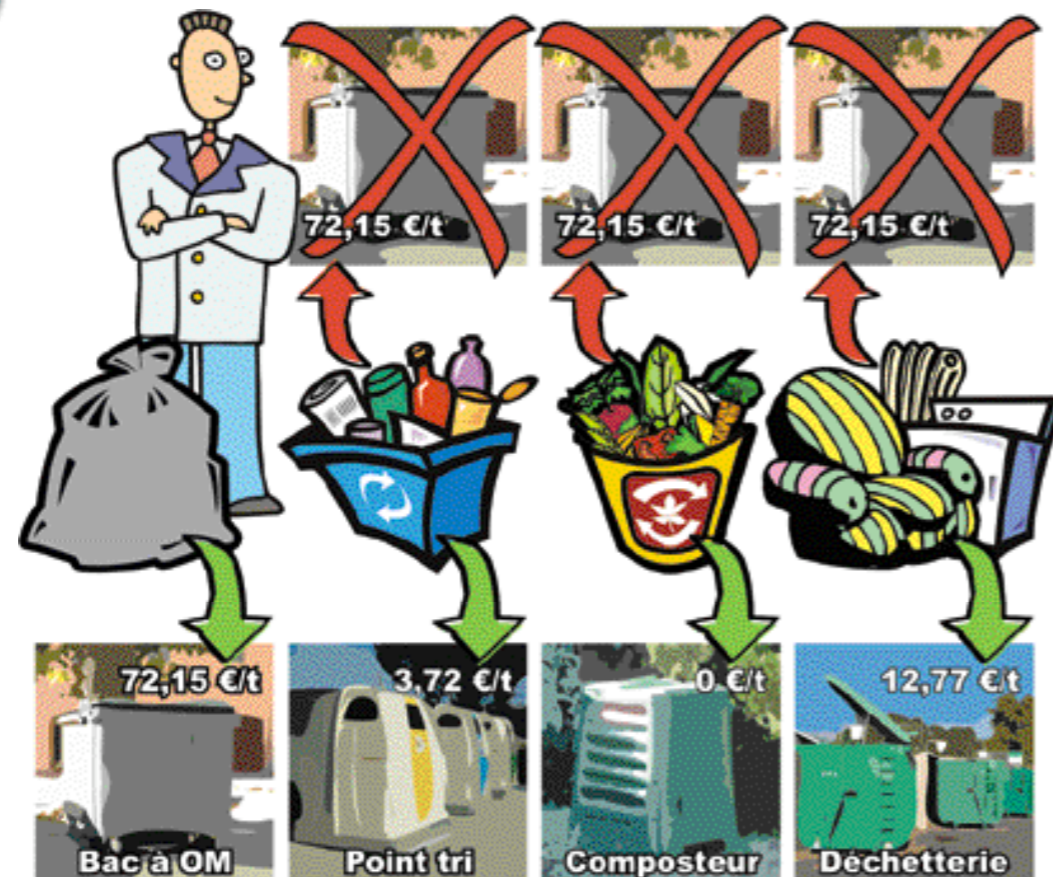
- 38%** Coûts de traitement hors déchetterie (mise en décharge, tri des emballages).
- 37%** Coûts de collecte (ordures ménagères, emballages).
- 9%** Frais généraux (fonctionnement des services).
- 8%** Frais de recouvrement (prélèvement de l'état).
- 8%** Déchetterie intercommunale.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) permet de financer l'élimination des déchets ménagers. Calculée sur la même base que la taxe foncière, elle est perçue par les services fiscaux de l'Etat. L'intégralité de la somme perçue est reversée au SICTOMU pour financer la totalité du service (voir le schéma ci-dessus).

## ... ou pourquoi trier ses déchets ?

### > Coût du traitement

Chaque déchet, selon sa nature, peut être traité pour être valorisé dans les meilleures conditions. Ainsi, plusieurs filières existent pour permettre son tri et sa valorisation. L'habitant producteur est le maillon central du devenir de ses déchets; c'est lui qui décide du meilleur traitement au meilleur prix. Le SICTOMU a mis à votre disposition plusieurs filières pour répondre à vos besoins. Les déchetteries, les points de tri, les composteurs, sont autant de solutions à une meilleure gestion de vos déchets.



A titre indicatif, le coût moyen de traitement des déchets collectés par le SICTOMU pour le premier semestre de l'année 2003 est réparti comme suit :

- coût de traitement des ordures ménagères : 72,15 €/t;
- coût de traitement des déchets de collecte sélective : 3,72 €/t;
- coût de traitement pour la déchetterie intercommunale du SICTOMU à Uzès : 12,77 €/t;
- coût de traitement pour les composteurs : 0 €/t.

## > Questions? Réponses.

Cette rubrique est la vôtre. N'hésitez pas à nous joindre au 04.66.22.98.79 pour la collecte sélective, et au 04.66.22.98.69 pour le compostage. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

### > La collecte sélective

#### Pourquoi ne pas récupérer directement les emballages dans nos ordures ?

Il y a quelques années, des essais de tri sur ordures ménagères brutes ont été réalisés. Cela a rapidement été abandonné. En effet, le personnel réalisant ce tri a été confronté à des problèmes d'hygiène, et les emballages récupérés étaient trop sales pour être recyclés. Le premier tri ne peut donc s'effectuer que chez l'habitant. De plus, il faut savoir que la collecte sélective génère beaucoup plus d'emplois que le traitement par stockage : le personnel qui collecte les points d'apport volontaire, celui des centres de tri, celui des usines de recyclage, les gardiens de déchetteries, les ambassadeurs du tri pour informer la population,...

#### Pourquoi trier à la maison si un nouveau tri est effectué après ?

Le tri à la maison est le premier maillon d'une longue chaîne. Sachant que l'on ne peut pas récupérer les emballages en triant les ordures ménagères (voir question précédente), il faut les séparer à la source, c'est à dire dans sa cuisine. De plus, le centre de tri est plus précis car les emballages sont séparés selon leur matière et leur filière de recyclage (acier, aluminium, briques, bouteille plastique opaque, bouteille plastique transparente colorée, bouteille plastique transparente claire, films et sacs plastiques, cartons et journaux/prospectus). Donc, si le centre de tri n'existait pas, chaque foyer n'aurait pas 4 "poubelles" (traditionnelle, jaune, bleue et verte) mais 11 !!!

#### Qui subventionne la collecte sélective ?

##### A quoi servent ces aides ?

La mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés est subventionnée, pour le SICTOMU, par ADELPHÉ, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Général du Gard.

Adelphé est l'une des 2 sociétés privées agréées par les Pouvoirs Publics qui collectent une contribution financière auprès des producteurs et importateurs d'emballages, de l'ordre de 0,006 euros par emballage mis sur le marché. En échange, ces producteurs peuvent apposer le logo Point Vert sur leurs produits. Cet argent est reversé, sous formes d'aides, aux collectivités qui mettent en place la collecte sélective.

Le contrat, que le SICTOMU a signé avec la société ADELPHÉ, lui assure des garanties de reprise des matériaux triés, des soutiens à la tonne triée, des soutiens pour la communication (documents, ambassadrice du tri, animations...), des aides pour l'achat des colonnes à verre.

Quant à l'ADEME et au Conseil Général du Gard, ils subventionnent les équipements liés au tri (dalle et colonnes d'apport volontaire), le matériel de collecte ainsi qu'une partie de la communication.

Toutes ces aides viennent en diminution du coût de la collecte sélective pour les habitants du SICTOMU. Ce qu'il est important de retenir, c'est que plus on triera plus l'aide apportée par Adelphé sera importante.

#### Je ne trierai pas tant que ma taxe d'ordures ménagères ne baissera pas !

Le coût global (collecte et traitement) des ordures ménagères ne cesse d'augmenter depuis plus de 10 ans et la tendance n'est pas à la baisse. En effet, nous produisons toujours plus de déchets, les lois sont de plus en plus strictes en matière de préservation de l'environnement et les coûts de traitement augmentent tous les ans.

La collecte sélective, en plus d'aider à préserver la nature grâce au recyclage, a pour objectif de limiter cette hausse voire de stabiliser au cours des prochaines années. Mais ceci n'est réalisable qu'à condition que chacun d'entre nous fassions 1 geste : trier nos déchets. C'est donc à chacun qu'appartient le pouvoir d'influer sur le coût des déchets.

### > Le compostage

#### A quoi sert le compost ?

Le compost est un amendement naturel possédant une haute valeur agronomique :

- il améliore la structure du sol en le rendant plus meuble et plus aéré,
- il libère progressivement ses substances nutritives fortifiant et améliorant ainsi la croissance des plantes pendant une année,
- il augmente la capacité de rétention d'eau du sol,
- il réduit l'appauvrissement des sols.

Au jardin, le compost peut être utilisé de 2 façons :

1. Jeune (compost de 3 à 5 mois) : il s'utilise à la fin de l'automne, en paillage autour des arbres et des haies. Il protège le sol des intempéries et se dégrade petit à petit, apportant des nutriments aux racines,
2. Mûr (compost de 6 à 9 mois) : il s'utilise au printemps. Il peut être mélangé avec la terre autour des plantes ou être utilisé en repotage. Mais attention ! Ne jamais semer ou repoter dans du compost pur ! Celui-ci risquerait de brûler les jeunes plants. Il faut ainsi veiller à respecter la proportion : 1/3 de compost pour 2/3 de terre ou de terreau.

#### Le compostage provoque-t-il de mauvaises odeurs ?

Le compostage est une décomposition naturelle ne provoquant pas d'odeur gênante, identique à celle qui se déroule en forêt. Le compost obtenu dégage une odeur discrète d'humus forestier.

De mauvaises odeurs peuvent cependant s'échapper. Elles sont dues à une mauvaise aération du tas. En effet, sans oxygène, le processus du compostage est remplacé par une fermentation, source d'odeurs désagréables.

Pour les éviter, il suffit d'aérer régulièrement le tas avec une fourche ou un manche à outil grâce à un léger brassage.

